

**CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INDIVIDUELS JEUNES 2016**  
**12 ans – 13 ans - 14 ans - 15/16 ans – 17/18 ans Filles et Garçons**

**PHASE DÉPARTEMENTALE :**

- Les **non classés(es) et 4<sup>ème</sup> série** disputent un championnat par arrangement entre joueurs et joueuses **de décembre 2015 à mars 2016** soit par tableau à élimination directe soit par poules.
- Les qualifié(e)s de cette première phase entreront dans un tableau à élimination directe avec les 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> séries **du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2016** (vacances des Printemps) sur les installations des clubs de l'ASPTT Tennis AMIENS et du TC AMIENS METROPOLE.
- Les finales départementales se dérouleront **le samedi 16 avril 2016** sur les installations du club de DOULLENS.

Cette phase départementale est qualificative pour la phase régionale.

**PHASE RÉGIONALE :**

Tableau à élimination directe pour les joueurs(ses) qualifié(e)s à l'issue de la phase départementale.

Cette phase régionale est qualificative pour le Championnat de France.

**REGLEMENT et FONCTIONNEMENT du CHAMPIONNAT pour les NC et 4<sup>ème</sup> série :**

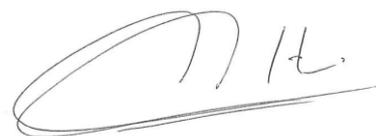
1. Chaque participant(e) engagé(e) recevra un courrier comprenant :
  - ☞ la copie du tableau ou des poules de sa catégorie d'âge indiquant la date limite de déroulement des parties que le joueur ou la joueuse qui recevra la rencontre.
  - ☞ les nom, prénom, classement, numéros de téléphone et adresse de messagerie des inscrit(e)s.
  - ☞ les coordonnées du Juge-Arbitre.
2. Pour les rencontres du premier tour, le joueur ou la joueuse qui reçoit prend contact avec son adversaire pour fixer, d'un commun accord, la date de la rencontre. Par la suite, il reviendra au vainqueur de prendre contact avec son futur adversaire qu'il reçoive ou non la rencontre.
3. Les résultats doivent être communiqués au fur et à mesure au Juge-Arbitre en précisant la catégorie, le nom du vainqueur et le score soit par téléphone (03 22 47 17 17) soit par mail ([comite.somme@fft.fr](mailto:comite.somme@fft.fr)).
4. La date butoire pour chaque tour est incontournable pour arriver à la date des finales. Tout résultat non transmis à la date butoire entraînera un forfait pour les deux joueurs ou joueuses de la partie concernée.
5. Remarque : la commission Jeunes se réserve la possibilité de revenir à une programmation traditionnelle avec lieu, date et horaire de jeu définis par le Juge-Arbitre en cas de forte participation dans l'une des catégories.

Yann LEFEBVRE



Président de la Commission Jeunes

Christian DENIS



Président du Comité Somme Tennis